

SECTEUR DE FORMATION 10 – ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

**MÉCANIQUE AUTOMOBILE
(DEP 5298)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	3
Mécanique automobile et Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	1
Mécanique automobile et Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	3
Mécanique automobile et Mécanique agricole	5
Mécanique agricole et Mécanique automobile	7
Mécanique automobile et Mécanique d'engins de chantier	8
Mécanique d'engins de chantier et Mécanique automobile	9
Mécanique automobile et Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger	10
Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger et Mécanique automobile	12
Mécanique automobile et Mécanique de véhicules lourds routiers.....	13
Mécanique de véhicules lourds routiers et Mécanique automobile.....	14
Mécanique automobile et Entretien et service automobile.....	15
Entretien et service automobile et Mécanique automobile.....	17

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Mécanique automobile* (DEP 5298) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Mécanique automobile* (DEP 5298) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules (DEP 5346);
- Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé (DEP 5347);
- Mécanique agricole (DEP 5335);
- Mécanique d'engins de chantier (DEP 5331);
- Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger (DEP 5367);
- Mécanique de véhicules lourds routiers (DEP 5330);
- Entretien et service automobile (AEP 4241).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et regroupés sous la rubrique suivante : Tableaux d'harmonisation intra-ordre.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Mécanique automobile
2005

Programme de destination : Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé
2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique automobile peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures		Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé 2015 DEP – 5347 20 compétences, 1 095 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
343484	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la tenue de route	345346	Donner de l'information sur les systèmes de tenue de route
et			
343496	Réparer des systèmes liés à la tenue de route		
343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	345322	Donner de l'information sur les systèmes électriques et électroniques
et			
343555	Vérifier le fonctionnement de systèmes de démarrage, de charge et des accessoires électromagnétiques		
343624	Vérifier le fonctionnement de systèmes d'allumage électronique	345335	Donner de l'information sur les systèmes d'allumage, d'alimentation, d'échappement et d'antipollution
et			
343644	Vérifier le fonctionnement de systèmes d'injection électronique et antipollution		
343445	Effectuer des travaux d'atelier	346433	Donner de l'information sur l'équipement et l'outillage d'un atelier de réparation

343465	Vérifier l'état général de moteurs à combustion interne	345315	Donner de l'information sur les moteurs et les systèmes de refroidissement, de chauffage et de climatisation
	et		
343573	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la température du moteur et de l'habitacle		
343536	Vérifier le fonctionnement de systèmes de transmission de pouvoir	345354	Donner de l'information sur les systèmes de transmission de pouvoir

Lorsque le programme de provenance est Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé (DEP 5347) et que le programme de destination est Mécanique automobile (DEP 5298), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.

Programme de provenance : Mécanique automobile
2005

Programme de destination : Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules
2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique automobile peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures		Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules 2015 DEP – 5346 17 compétences, 930 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
343484	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la tenue de route	345346	Donner de l'information sur les systèmes de tenue de route
et			
343496	Réparation des systèmes liés à la tenue de route		
343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	345322	Donner de l'information sur les systèmes électriques et électroniques
et			
343555	Vérifier le fonctionnement de systèmes de démarrage, de charge et des accessoires électromagnétiques		
343624	Vérifier le fonctionnement de systèmes d'allumage électronique	345335	Donner de l'information sur les systèmes d'allumage, d'alimentation, d'échappement et antipollution
et			
343644	Vérifier le fonctionnement de systèmes d'injection électronique et antipollution		
343465	Vérifier l'état général de moteurs à combustion interne	345315	Donner de l'information sur les moteurs et les systèmes de refroidissement, de chauffage et de climatisation
et			
343573	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la température du moteur et de l'habitacle		

343536 Vérifier le fonctionnement de
systèmes de transmission de pouvoir

345354 Donner de l'information sur les
systèmes de transmission de pouvoir

Lorsque le programme de provenance est Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules (DEP 5346) et que le programme de destination est Mécanique automobile (DEP 5298), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.

Programme de provenance : Mécanique automobile
2005

Programme de destination : Mécanique agricole
2013

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique automobile peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique agricole, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures		Mécanique agricole 2013 DEP – 5335 23 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
343445	Effectuer des travaux d'atelier	219424	Effectuer des travaux d'atelier
343433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	219465	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage
343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	219446	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques
343524	Vérifier le fonctionnement de systèmes de base commandés par ordinateur	219514	Vérifier le fonctionnement de systèmes de base commandés par ordinateur
343514	Réparer des systèmes d'éclairage	219455	Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes électriques essentiels et de dispositifs électriques de confort de machineries agricoles
et			
343555	Vérifier le fonctionnement de systèmes de démarrage, de charge et des accessoires électromagnétiques		
et			
343565	Réparer des systèmes de démarrage, de charge et des accessoires électromagnétiques		
et			

343573 Vérifier le fonctionnement de
systèmes liés à la température du
moteur et de l'habitacle

et

343583 Effectuer l'entretien et la réparation
des systèmes liés à la température
du moteur et de l'habitacle

Programme de provenance : Mécanique agricole
2013

Programme de destination : Mécanique automobile
2005

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique agricole peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique automobile, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique agricole 2013 DEP – 5335 23 compétences, 1 800 heures		Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
219424	Effectuer des travaux d'atelier	343445	Effectuer des travaux d'atelier
219465	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	343433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage
219446	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques
219514	Vérifier le fonctionnement de systèmes de base commandés par ordinateur	343524	Vérifier le fonctionnement de systèmes de base commandés par ordinateur

Programme de provenance : Mécanique automobile
2005

Programme de destination : Mécanique d'engins de chantier
2011

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique automobile peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique d'engins de chantier, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures		Mécanique d'engins de chantier 2011 DEP – 5331 23 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
343412	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement	351212	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement
343433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	351225	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage
343445	Effectuer des travaux d'atelier	351215	Effectuer des travaux d'atelier
343452	Établir des relations interpersonnelles au travail	351232	Établir des relations interpersonnelles au travail
343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	351246	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques

Programme de provenance : Mécanique d'engins de chantier
2011

Programme de destination : Mécanique automobile
2005

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique d'engins de chantier peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique automobile, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique d'engins de chantier 2011 DEP – 5331 23 compétences, 1 800 heures		Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
351212	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement	343412	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement
351215	Effectuer des travaux d'atelier	343445	Effectuer des travaux d'atelier
351225	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	343433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage
351232	Établir des relations interpersonnelles au travail	343452	Établir des relations interpersonnelles au travail
351246	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques

Programme de provenance : Mécanique automobile
2005

Programme de destination : Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger
2019

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique automobile peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures		Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger 2019 DEP – 5367 26 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
343412	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement	219641	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement
343433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	219673	Effectuer des travaux de chauffe, de coupage et de soudage
343445	Effectuer des travaux d'atelier	219664	Effectuer des travaux d'atelier
343465	Vérifier l'état général de moteurs à combustion interne	219738	Effectuer la réparation et l'entretien de moteurs à essence à quatre courses et de leurs systèmes
et			
343476	Réparer des moteurs à combustion interne		
343484	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la tenue de route	219725	Effectuer la réparation et l'entretien de systèmes de freinage conventionnels
et			
343496	Réparer des systèmes liés à la tenue de route		
343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	219696	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques
343524	Vérifier le fonctionnement de systèmes de base commandés par ordinateur	219804	Vérifier le fonctionnement de systèmes électroniques de commande

343514	Réparer des systèmes d'éclairage	219706	Effectuer la réparation de systèmes électriques essentiels et de confort
et			
343565	Réparer des systèmes de démarrage, de charge et des accessoires électromagnétiques		

343624	Vérifier le fonctionnement de systèmes d'allumage électronique	219845	Effectuer la réparation et l'entretien de systèmes d'admission, d'alimentation et d'échappement
et			
343634	Réparer des systèmes d'allumage électronique		
et			
343644	Vérifier le fonctionnement de systèmes d'injection électronique et antipollution		
et			
343655	Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes d'injection électronique et antipollution		

Programme de provenance : Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger
2019

Programme de destination : Mécanique automobile
2005

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique automobile, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger 2019 DEP – 5367 26 compétences, 1 800 heures		Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
219673	Effectuer des travaux de chauffe, de coupage et de soudage	343433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage
219664	Effectuer des travaux d'atelier	343445	Effectuer des travaux d'atelier
219696	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques
219804	Vérifier le fonctionnement de systèmes électroniques de commande	343524	Vérifier le fonctionnement de systèmes de base commandés par ordinateur

Programme de provenance : Mécanique automobile
2005

Programme de destination : Mécanique de véhicules lourds routiers
2011

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique automobile peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique de véhicules lourds routiers, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures		Mécanique de véhicules lourds routiers 2011 DEP – 5330 24 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
343412	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement	350562	Prévenir les risques en matière de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement
343445	Effectuer des travaux d'atelier	350565	Effectuer des travaux d'atelier
343433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	350575	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage
343452	Établir des relations interpersonnelles au travail	350572	Établir des relations interpersonnelles au travail
343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	350576	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques

Programme de provenance : Mécanique de véhicules lourds routiers
2011

Programme de destination : Mécanique automobile
2005

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique de véhicules lourds routiers peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique automobile, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique de véhicules lourds routiers 2011 DEP – 5330 24 compétences, 1 800 heures		Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
350562	Prévenir les risques en matière de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement	343412	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement
350565	Effectuer des travaux d'atelier	343445	Effectuer des travaux d'atelier
350575	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	343433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage
350572	Établir des relations interpersonnelles au travail	343452	Établir des relations interpersonnelles au travail
350576	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques	343506	Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques

Programme de provenance : Mécanique automobile
2005

Programme de destination : Entretien et service automobile
2018

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Mécanique automobile peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Entretien et service automobile, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures		Entretien et service automobile 2018 AEP – 4241 11 compétences, 525 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
343423	Rechercher de l'information technique sur les véhicules automobiles	241032	Rechercher de l'information technique sur les véhicules automobiles
343445	Effectuer des travaux d'atelier	241054	Effectuer des travaux d'atelier
343433	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	241072	Remplacer des pièces du système d'échappement d'un véhicule
et			
343445	Effectuer des travaux d'atelier		
et			
343614	Effectuer l'entretien général d'un véhicule automobile		
343465	Vérifier l'état général de moteurs à combustion interne	241083	Effectuer des travaux de lubrification et de vidanges d'huiles
et			
343614	Effectuer l'entretien général d'un véhicule automobile		

343484	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la tenue de route	241106	Effectuer des travaux liés à la sécurité et à l'entretien de base
et			
343555	Vérifier le fonctionnement de systèmes de démarrage, de charge et des accessoires électromagnétiques		
et			
343573	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la température du moteur et de l'habitacle		
et			
343614	Effectuer l'entretien général d'un véhicule automobile		
343484	Vérifier le fonctionnement de systèmes liés à la tenue de route	241095	Entretien des systèmes liés à la tenue de route
et			
343496	Réparer des systèmes liés à la tenue de route		
et			
343614	Effectuer l'entretien général d'un véhicule automobile		
343686	S'intégrer au milieu de travail	241116	S'intégrer au milieu de travail

Programme de provenance : Entretien et service automobile
2018

Programme de destination : Mécanique automobile
2005

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Entretien et service automobile peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Mécanique automobile, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Entretien et service automobile 2018 AEP – 4241 11 compétences, 525 heures		Mécanique automobile 2005 DEP – 5298 29 compétences, 1 800 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
241032	Rechercher de l'information technique sur les véhicules automobiles	343423	Rechercher de l'information technique sur les véhicules automobiles
241054	Effectuer des travaux d'atelier	343445	Effectuer des travaux d'atelier